

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>Intitulé de l'UE</b> | <b>Droit social 5</b>                       |
| <b>Section(s)</b>       | - (6 ECTS) Bachelier : conseiller social FC |

| <b>Responsable(s)</b>                 | <b>Heures</b> | <b>Période</b> |
|---------------------------------------|---------------|----------------|
| France GAUBE<br>Frédéric GAUDISAUBOIS | 65            | Quad 1         |

| <b>Activités d'apprentissage</b>                  | <b>Heures</b> | <b>Enseignant(s)</b>  |
|---|---------------|-----------------------|
| <b>Droit social des travailleurs indépendants</b> | 25h           | France GAUBE          |
| <b>Questions spéciales de droit social + TP</b>   | 40h           | Frédéric GAUDISAUBOIS |

| <b>Prérequis</b> | <b>Corequis</b> |
|------------------|-----------------|
|                  |                 |

| <b>Répartition des heures</b>   |
|---|
| <b>Droit social des travailleurs indépendants</b> : 10h de théorie, 10h d'exercices/laboratoires, 5h de travaux |
| <b>Questions spéciales de droit social + TP</b> : 10h de théorie, 30h d'exercices/laboratoires                  |

| <b>Langue d'enseignement</b>                                 |
|--|
| <b>Droit social des travailleurs indépendants</b> : Français |
| <b>Questions spéciales de droit social + TP</b> : Français   |

| <b>Connaissances et compétences préalables</b>                             |
|--|
| Droit individuel du travail 2 (MC) - spécifiquement les vacances annuelles |

| <b>Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES</b>  |
|--|
| <b>Cette UE contribue au développement des compétences suivantes</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Identifier et mesurer les enjeux de sa pratique professionnelle</li> <li>◦ Identifier et s'appropriier les valeurs et les règles éthiques propres à son métier et au secteur d'activités</li> <li>◦ Actualiser, enrichir ses compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel</li> <li>◦ Participer à l'évolution de son environnement professionnel</li> <li>◦ Analyser un problème en le replaçant dans son contexte (social, économique, politique)</li> </ul> </li> <li>• Intégrer et maîtriser les différents aspects de la législation sociale <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Appliquer la réglementation du travail</li> <li>◦ Assurer les formalités liées au contrat de travail depuis sa formation jusqu'à sa cessation</li> <li>◦ Appliquer les dispositions légales en matière de sécurité sociale : régime général des travailleurs salariés et des</li> </ul> </li> </ul> |

- travailleurs indépendants
- Respecter et appliquer les conventions collectives de travail issues des différents organes de concertation sociale
- Gérer les aspects administratifs et financiers du personnel
  - Identifier les législations spécifiques du secteur d'activités et de l'entreprise
  - Réaliser l'ensemble des opérations liées aux prestations de travail
  - Analyser et diagnostiquer les problématiques administratives et financières individuelles et adopter les procédures adéquates
  - Maîtriser différents logiciels de gestion du personnel

## Objectifs de développement durable



### Education de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.



### Travail décent et croissance économique

Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

## Acquis d'apprentissage spécifiques

Maîtriser les notions principales relatives à l'assurance contre les accidents du travail (notion d'AT, d'accident sur le chemin du travail, éléments constitutifs, incapacité temporaire totale) et aux vacances annuelles (pécule de vacances, jours de vacances, ..)

Maîtriser les législations relatives au droit social des indépendants (obligations, cotisations sociales, droits sociaux, ...)

## Contenu de l'AA Droit social des travailleurs indépendants

Types d'indépendants

Obligations des indépendants

Cotisations des indépendants (généralités et cas spécifiques)

Droits sociaux des indépendants. (maladie invalidité, maternité, ...)

## Contenu de l'AA Questions spéciales de droit social + TP

Chapitre 1 : Les vacances annuelles des travailleurs salariés. (calcul du nombre de jours de vacances, calcul du pécule de vacances, calcul du pécule de départ, ...)

Chapitre 2 : Les prestations de l'assurance contre les accidents du travail (notions d'accident de travail, d'accident sur le chemin du travail, champ d'application de la loi, obligations, ...)

## Méthodes d'enseignement

**Droit social des travailleurs indépendants** : cours magistral, travaux de groupes, approche par situation problème

**Questions spéciales de droit social + TP** : cours magistral

### Supports

**Droit social des travailleurs indépendants** : syllabus, notes de cours, notes d'exercices

**Questions spéciales de droit social + TP** : notes de cours, notes d'exercices

### Ressources bibliographiques de l'AA Droit social des travailleurs indépendants

Guide pour les jeunes indépendants, Larcier Intersentia, 2023

[www.inasti.be](http://www.inasti.be), [www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)

27 JUILLET 1967 - Arrêté royal n° 38 organisant le statut social des travailleurs indépendants

19 DECEMBRE 1967. - Arrêté royal portant règlement général en exécution de l'arrêté royal n° 38 du 27 juillet 1967 organisant le statut social des travailleurs indépendants

### Ressources bibliographiques de l'AA Questions spéciales de droit social + TP

AR du 30/03/1967 et lois coordonnées par l'AR du 28/06/1971 sur les vacances annuelles

KLUWER : "Guide de la réglementation sociale pour les entreprises", Partena HR, Bruxelles

Loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail

### Évaluations et pondérations

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Évaluation</b>             | Évaluation avec notes aux AA   |
| <b>Pondérations</b>           | Droit social des travailleurs indépendants : <b>40%</b><br>Questions spéciales de droit social + TP : <b>60%</b> |
| <b>Langue(s) d'évaluation</b> | Droit social des travailleurs indépendants : Français<br>Questions spéciales de droit social + TP : Français     |

#### Méthode d'évaluation de l'AA Droit social des travailleurs indépendants :

Examen écrit : 70 % de la note (théorie et exercices)

Travaux : 30 % de la note

2d session : examen écrit 100%

#### Méthode d'évaluation de l'AA Questions spéciales de droit social + TP :

Examen écrit : 100%. Restitution, compréhension, applications.

Modalités d'examen identiques en seconde session.

Année académique : **2024 - 2025**